

## Politique environnementale

Janvier 2017

Au sein du Groupe Compass Canada, nous nous sommes engagés à respecter nos principes directeurs qui stipulent que nous devons nous assurer que la santé, la sécurité et l'environnement sont au premier plan - nous nous efforçons de ne faire aucun compromis quant à la santé et à la sécurité de notre clientèle ou de nos gens, et nous gérons de façon responsable l'impact de notre entreprise sur l'environnement.

Nous estimons que la protection environnementale fait partie intégrante de notre plate-forme de développement durable. La protection de l'environnement est également un élément clé pour de bonnes réalisations financières. Nous nous sommes engagés à exploiter notre entreprise en conformité avec toutes les lois, réglementations, politiques et directives environnementales fédérales, provinciales et municipales applicables. Nous nous sommes également engagés à incorporer des pratiques environnementales dans nos activités quotidiennes et dans notre culture d'entreprise en obtenant l'engagement de la haute direction, et nous nous efforçons d'intégrer des préoccupations environnementales lors de la prise de décision.

Les quatre domaines sur lesquels nos opérations se concentrent : 1. Gestion des déchets; 2. Conservation de l'eau; 3. Efficacité énergétique; et 4. Prévention de la pollution.

Nous avons défini collectivement des objectifs et des cibles précis concernant les quatre domaines et il sera possible de mesurer et enregistrer nos performances environnementales via le *rapport annuel de Développement durable*. Nous travaillerons avec nos fournisseurs, nos entrepreneurs, nos clients, nos partenaires, notre clientèle et nos associés afin de nous assurer du succès de la mise en œuvre de nos objectifs environnementaux, aussi bien que des responsabilités résumées ci-dessous et nous encourageons la gérance environnementale au travail et à la maison.

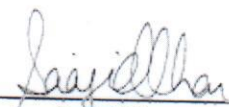
Nous encourageons chaque associé à comprendre l'importance de réduire son impact sur l'environnement en mettant en pratique les quatre cibles écologiques dans tous les gestes qu'il pose.

### **Les points suivants résument les responsabilités de nos associés envers l'environnement :**


- Assister à toutes les formations sur l'environnement, selon les exigences de leur rôle et de leur poste.
- Se conformer à cette politique et à toutes les procédures et tous les programmes Compass qui y sont reliés, et tenir compte de toute l'information fournie pour autoriser des décisions éclairées concernant les questions environnementales.
- Éliminer proprement tous les déchets dans le strict respect de toutes les réglementations environnementales et méthodes de gestion des déchets pertinentes (selon les trois R : réduire, réutiliser, recycler).
- Prévenir ou minimiser toutes émanations de polluants dans l'environnement pouvant résulter des activités de travail.
- Appliquer les mesures d'économie d'énergie et d'économie d'eau dans toutes les facettes des activités de travail.
- Signaler rapidement et avec précision tout incident ou danger relié à l'environnement aux superviseurs.

### **Les gérants et superviseurs sont responsables de la mise en place de toutes les procédures et de tous les programmes élaborés comme partie intégrante de la politique environnementale, ce qui inclut :**

- Identifier et maximiser les possibilités de gestions des déchets, d'économie d'eau et d'énergie, de prévention de la pollution, et encourager l'amélioration constante dans ces secteurs.
- Former, superviser et surveiller les associés en ce qui a trait aux questions environnementales, et voir à l'exécution de tout programme mettant en place les responsabilités décrites dans cette Politique.
- S'assurer que les associés reçoivent les renseignements pertinents et les possibilités de mettre en place les responsabilités soulignées ci-dessus, en utilisant la documentation de formation de Compass et, le cas échéant, du client.
- Traiter rapidement les risques identifiés ou potentiels pour l'environnement sur les lieux de travail.
- Enregistrer et signaler adéquatement tout incident relié à l'environnement qui peut se produire à la suite d'activités de travail au gérant concerné de Compass et à l'équipe de gestion des risques en suivant la procédure corporative relativement à la déclaration d'incidents environnementaux.
- Participer pleinement à tout audit et toute réunion d'évaluation sur environnement de Compass ou dirigé par le client.
- Assurer la liaison avec les clients pour identifier les opportunités d'améliorer la performance environnementale de nos opérations.
- S'assurer que les engagements et les responsabilités de cette Politique sont réalisés afin de constamment améliorer la performance en environnement de Compass au sein de toutes les unités.
- Appliquer une gradation des sanctions pouvant conduire au congédiement quand la politique environnementale ou ses procédures associées ne sont pas suivies.



Saajid Khan  
Président-directeur général



Gérant/superviseur d'unité